

ait été d'abord étudié attentivement par un comité spécial. Ensuite, évidemment, il reviendra au comité plénier où tout député qui désire se renseigner sur certains articles en particulier pourra le faire. Cependant, j'estime qu'une mesure aussi importante que celle-ci, selon les paroles mêmes du ministre, devrait faire l'objet d'un examen attentif, qui n'est vraiment pas possible en comité plénier de la Chambre, notamment à un moment où il semble se manifester à la Chambre un effort en vue d'accélérer l'adoption des mesures législatives. C'est afin d'aider le ministre et le gouvernement à faire adopter cette mesure le plus rapidement possible et afin que cette mesure soit le mieux conçue possible, que je formule cette suggestion. Le ministre pourra peut-être nous dire en temps utile ce que pense le gouvernement de ma proposition.

Je passe maintenant au bill lui-même. Je dois dire que je l'ai lu avec la plus grande déception. A mon avis, tous ceux des provinces atlantiques qui le liront et qui en comprendront la portée seront également très déçus. Si je parle ainsi, c'est parce que le projet de loi n'accomplit pas ce que le discours du trône et le programme annoncé par le gouvernement avant le 18 juin nous avaient fait croire à tous au sujet de ce qu'entendait accomplir le gouvernement à cet égard. Pour le dire brutalement, nous nous attendions à l'institution d'un organisme doté des pouvoirs exécutifs, et l'on ne nous donne qu'un autre comité consultatif. Je dirai donc que ce n'est pas assez.

Avant que quelqu'un me demande si je vais m'opposer au bill, voici ce que je dirai. Un des principes dans lesquels j'ai été élevé, c'est que rien, ici-bas, n'est parfait et que celui qui vise à la perfection n'obtient généralement rien. On pourrait dire aussi qu'un «tiens» vaut mieux que deux «tu l'auras» qu'un demi-pain vaut mieux que rien du tout. Or, j'estime que le projet de loi ne vaut même pas la moitié du pain qu'on nous avait promis. C'est à peine une croûte. Mais, il serait sot, à mon avis, de refuser cette croûte. Pour ma part, je ne me joindrai certainement pas à ceux qui la refuseraient à l'étape de la deuxième lecture. Quand la Chambre se formera en comité, on aura l'occasion d'examiner la question, et on constatera peut-être, comme l'a dit le ministre, que le projet de loi n'est pas considéré comme parfait par le gouvernement, et on pourra alors y apporter certaines améliorations. Je ne crois pas qu'il soit jamais entièrement acceptable, mais il sera peut-être plus utile qu'il ne me semble à l'heure actuelle.

Or, monsieur l'Orateur, s'il est permis de juger par ce qu'on a pu lire d'avance dans

[L'hon. M. Pickersgill.]

les journaux, le projet de loi paraît être plus ou moins le produit d'un concours d'encouragement mutuel entre l'éditeur de l'*Atlantic Advocate* et le premier ministre du Canada (M. Diefenbaker) qui se couvrent l'un l'autre des louanges les plus exagérées, lesquelles sont d'ailleurs, la plupart du temps, plutôt creuses. Mais, il y a dans les provinces atlantiques un autre journal qui se dit indépendant, ce que je crois exact d'ailleurs. A mon avis, personne ne le taxerait d'appuyer le parti libéral, mais c'est une publication pour laquelle j'ai la plus haute estime. Il s'agit du *Chronicle Herald* d'Halifax, qui publiait, le 19 novembre dernier, ce qui suit au sujet du projet de loi à l'étude:

Si l'Office d'expansion économique de la région atlantique qu'on nous a promis doit être une commission consultative fédérale, ce qui semble maintenant être le cas, il sera utile à deux conditions. Cet organisme devra adopter pour principe de rendre publiques ses recommandations, si possible au même moment qu'il les fait tenir au gouvernement, non seulement pour prouver son indépendance du gouvernement du jour, mais pour présenter à l'opinion publique ses lettres de créance en tant qu'institution à la hauteur de sa tâche.

En prenant connaissance du bill—le ministre pourra dire que je l'ai mal interprété—je constate que l'Office ne doit faire rapport qu'au ministre lui-même. Il n'est tenu de faire aucun rapport public. Et l'éditorial ajoute:

2. A cette fin, le principe régissant les nominations à cet Office devra être, non seulement dépourvu de considérations politiques...

Apparemment le *Chronicle Herald* d'Halifax ne se rend pas compte de ce que les provinces atlantiques ne disposent plus d'aucun candidat malheureux du gouvernement et sans emploi, parce que le journal semble craindre que certains d'entre eux soient nommés à cet Office, et son avertissement nous permet de conclure que ce sont peut-être les collègues des anciens premiers ministres provinciaux qui pourraient être nommés.

L'hon. M. Flemming: Les élections complémentaires de cette semaine n'ont pas été si mauvaises pour nous.

L'hon. M. Pickersgill: Eh bien, je ne puis m'imaginer que le ministre nommera à cet Office des députés en fonction à l'Assemblée législative. Je disais que le *Chronicle Herald* d'Halifax s'inquiétait de la nomination, non pas de ceux qui sont actuellement députés à l'Assemblée législative, mais de ceux qui ont pu l'être autrefois. Je ne fais que souscrire à la recette que nous offre le *Chronicle Herald* d'Halifax. L'article poursuit en ces termes:

2. A cette fin, le principe régissant les nominations à cet Office devra être, non seulement dépourvu de considérations politiques, mais il devra tenir compte du fait que les provinces atlantiques ne sont pas une région homogène du point de vue